



Licenciement d'un salarié a temps partiel qui est etudiant

Par **ursule**, le **03/02/2009** à **14:59**

nous sommes artisans electricien en pleine démarche de cessation de paiement, il nous reste un salarié à temps partiel mais qu'on ne peut pas faire travailler car plus de chantier. Donc plus de paye non plus, or cette personne veut bien travailler ailleurs mais il lui faut son certificat de travail. ma question est doit on le licencier économique ou doit on négocier avec lui sa démission en sachant que nous n'avons plus rien?